



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET François : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

**Secrétaire de séance :** M. Anthony POULIN

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

**Mandataires :** B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T. MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004354

Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux

## Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux

**Rapporteur** : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022	Montant du budget 2018 : 410 000 €
« Enseignement Supérieur »	Montant de l'opération : 208 792 €

### Résumé :

Depuis 2002, la Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention destinée à financer des contrats doctoraux d'une durée de trois ans. Le 1<sup>er</sup> avril 2015, la compétence enseignement supérieur et recherche a été transférée de la Ville de Besançon au Grand Besançon, qui poursuit le financement des contrats doctoraux initiés par la Ville.

Pour l'exercice 2018, conformément à la stratégie ESRI (Enseignement supérieur, Recherche et Innovation), il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la poursuite du financement des 7 contrats doctoraux en cours (dont 5 qui ont débuté en 2016 et 2 en 2017).

Le coût annuel d'un contrat doctoral pour 2018/2019 s'élève à 29 827,53 € charges comprises.

### I. Contexte

Depuis 2002, la Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention destinée à financer des contrats doctoraux. Il s'agit de contrats de travail de droit public d'une durée de trois ans. Le doctorant contractuel est engagé par l'université pour effectuer des activités de recherche liées à la préparation d'une thèse. Conformément à la législation, il est recruté par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou équipe de recherche concernée. Cette subvention a pour but de soutenir la recherche sur le territoire du Grand Besançon en finançant des postes supplémentaires pour de jeunes chercheurs. Par convention avec l'Université, les sujets de thèse ont été retenus par le Conseil Municipal, puis par le Conseil Communautaire sur proposition du Conseil Scientifique de l'Université : ils doivent être portés par des laboratoires bisontins et présenter un intérêt et des retombées potentielles pour la recherche et l'innovation sur le Grand Besançon.

L'importance des doctorants dans les laboratoires de recherche mérite d'être soulignée. Le doctorat est une formation pour acquérir la « vision scientifique » indispensable à la réalisation d'un projet de recherche. Mais simultanément, même s'ils sont en formation, les doctorants contribuent à la production scientifique des laboratoires. Le recrutement de bons doctorants en quantité suffisante est un enjeu important pour les laboratoires de recherche. Le coût d'un contrat doctoral pour 2018/2019 s'élève à 29 827,53 € charges comprises.

### II. Proposition

Il est proposé de poursuivre la prise en charge des sept contrats doctoraux initiés en 2016 et 2017.

#### **- Troisième annuité en 2018 :**

*Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 19 septembre 2016 (et avenant du 10 novembre 2016)*

École doctorale ES : Environnement-Santé

**Sujet de la thèse : Mécanismes d'action d'un nouveau médicament biologique complexe, le SuperMApo®, sur la réparation tissulaire cutanée et identification de nouveaux candidats médicaments dérivés**

Unité de recherche : UMR1098

Directeur de thèse : Sylvain PERRUCHE

Doctorante : Anaïs MISSEY

École doctorale ES : Environnement-Santé

**Sujet de la thèse : Nanoparticules et santé : de grandes promesses thérapeutiques, mais pour quel risque ?**

Unité de recherche : Fonctions et Dysfonctions Epithéliales (FDE) EA 4267

Directrice de thèse : Hélène MARTIN

Doctorant : Raphaël CORNU

École doctorale LETS : Langages, Espaces, Temps, Sociétés

**Sujet de la thèse : Céphalées primaires et variables individuelles : modalités d'attachement et profil psychologique des patients primo-consultants**

Unité de recherche : Laboratoire de Psychologie

Directeurs de thèse : André MARIAGE / Rose-Angélique BELOT

Doctorante : Margaux BOUTELOUP

École doctorale LETS : Langages, Espaces, Temps, Sociétés

**Sujet de la thèse : Formes de développement urbain et dynamique du potentiel esthétique du paysage**

Unité de recherche : THEMA

Directeurs de thèse : Jean-Christophe FOLTETE / Sami YOUSOUFI

Doctorant : Morgan BOURDENET

École doctorale SPIM : Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques

**Sujet de la thèse : Gestion de la concurrence des solutions sur une plate-forme distribuée dédiée à la segmentation d'images médicales**

Unité de recherche : FEMTO-ST - Département Informatique des Systèmes Complexes

Directeur de thèse : Jean-Christophe LAPAYRE

Doctorant : Florent MARIE

- **Deuxième annuité en 2018 :**

*Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 21 septembre 2017 :*

École doctorale ES : Environnement Santé

**Sujet de la thèse : Etude des substrats et mécanismes neurobiologiques de la prise de décision dans des modèles murins d'inflammation et dépression**

Unité de recherche : Laboratoire de Neurosciences Intégratives et Cliniques- LNCl

Directeur de thèse : Dominique FELLMANN

Doctorante : Lidia CABEZA ALVAREZ

École doctorale SEPT : Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps

**Sujet de la thèse : « Ville flânée, ville mobile » : Analyse sociologique de la différence genrée des usages de l'espace public**

Unité de recherche : Culture, Sport, Santé, Société - C3S

Directeur de thèse : Gilles FERREOL

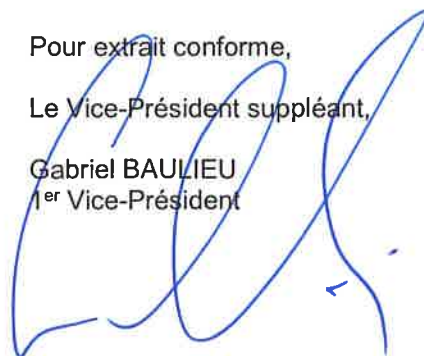
Doctorante : Doriane OGER

**Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. PESEUX (2) et MM. JL. FOUSSERET (2), A. POULIN, Y. POUJET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 208 792,71 € (29 827,53 € \*7 CD) à l'Université de Franche-Comté pour le financement de 7 contrats doctoraux pour l'année 2018-2019,**
- **autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 8

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 OCT. 2018



Contrôle de légalité



**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dont le siège est 4 rue Gabriel Plançon - La City, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, ci-après désignée la CAGB,

**Et :**

L'Université de Franche-Comté, représentée par son Président en exercice, M. Jacques BAHU, dûment habilité à signer la présente, ci-après désignée l'UFC.

**Article 1 - Objet**

En application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018, la présente convention a pour objet le financement de contrats doctoraux (décret 2009-464 du 23 avril 2009), entre l'Université de Franche-Comté et des doctorants qui poursuivent leurs travaux de recherche dans ses écoles doctorales.

Le montant du financement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est égal au montant de la rémunération brute et des charges correspondant au montant réglementaire minimum, pour un service exclusivement consacré aux activités liées à la préparation du doctorat. La durée de versement ne pourra excéder la durée effective du contrat doctoral.

**Article 2 - Exécution**

Les sujets de recherche, les laboratoires et les directeurs de thèse ont été retenus par le Conseil Communautaire, sur proposition du Conseil scientifique de l'Université. L'Université de Franche-Comté, employeur du doctorant, fournit obligatoirement à la CAGB un rapport annuel détaillé d'avancement des travaux du bénéficiaire. Il permettra au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement des annuités suivantes.

L'UFC s'engage à veiller à ce que le doctorant, à l'issue du contrat, transmette après la soutenance son mémoire définitif à la CAGB.

Dans l'hypothèse où cette soutenance n'aurait pas lieu, le bénéficiaire remettra à la CAGB un rapport final suffisamment détaillé sur les travaux qu'il aura effectués.

**Article 3 - Durée**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prend fin au 31 décembre 2019.

**Article 4 - Calcul de la subvention**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon attribue à l'Université de Franche-Comté une subvention forfaitaire représentant le financement de 7 thèses pour l'année universitaire 2018-2019.

Il s'agit des contrats doctoraux suivants :

× Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 19 septembre 2016 (troisième annuité) :

**École doctorale ES** : Environnement-Santé

**Sujet de la thèse** : Mécanismes d'action d'un nouveau médicament biologique complexe, le SuperMApo®, sur la réparation tissulaire cutanée et identification de nouveaux candidats médicaments dérivés

**Unité de recherche** : UMR 1098

**Directeur de thèse** : Sylvain PERRUCHE

**Doctorante** : Anaïs MISSEY

**École doctorale ES** : Environnement-Santé

**Sujet de la thèse** : Nanoparticules et santé : de grandes promesses thérapeutiques, mais pour quel risque ?

**Unité de recherche** : Fonctions et Dysfonctions Epithéliales (FDE) EA 4267

**Directrice de thèse** : Hélène MARTIN

**Doctorant** : Raphaël CORNU

**École doctorale LETS** : Langages, Espaces, Temps, Sociétés

**Sujet de la thèse** : Céphalées primaires et variables individuelles : modalités d'attachement et profil psychologique des patients primo-consultants

**Unité de recherche** : Laboratoire de Psychologie

**Directeurs de thèse** : André MARIAGE & Rose-Angélique BELOT

**Doctorante** : Margaux BOUTELOUP

**École doctorale LETS** : Langages, Espaces, Temps, Sociétés

**Sujet de la thèse** : Formes de développement urbain et dynamique du potentiel esthétique du paysage

**Unité de recherche** : THEMA

**Directeurs de thèse** : Jean-Christophe FOLTETE & Sami YOUSOUFI

**Doctorant** : Morgan BOURDENET

**École doctorale SPIM** : Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques

**Sujet de la thèse** : Gestion de la concurrence des solutions sur une plate-forme distribuée dédiée à la segmentation d'images médicales

**Unité de recherche** : FEMTO-ST - Département Informatique des Systèmes Complexes

**Directeur de thèse** : Jean-Christophe LAPAYRE

**Doctorant** : Florent MARIE

× Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 21 septembre 2017 (deuxième annuité) :

**École doctorale ES** : Environnement Santé

**Sujet de la thèse** : Etude des substrats et mécanismes neurobiologiques de la prise de décision dans des modèles murins d'inflammation et dépression

**Unité de recherche** : Laboratoire de Neurosciences Intégratives et Cliniques- LNCI

**Directeur de thèse** : Dominique FELLMANN

**Doctorante** : Lidia CABEZA ALVAREZ

**École doctorale SEPT** : Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps

**Sujet de la thèse** : « Ville flânée, ville mobile » : Analyse sociologique de la différence genrée des usages de l'espace public

**Unité de recherche** : Culture, Sport, Santé, Société – C3S

**Directeur de thèse** : Gilles FERREOL

**Doctorante** : Doriane OGER

Le montant réglementaire minimum de la rémunération brute mensuelle d'un doctorant se monte à 1 758 € (arrêté ministériel du 29 août 2016). En référence à cette rémunération, le montant du financement par la CAGB, représentant le salaire plus les charges, se monte à 29 827,53 € par an, soit un montant de 208 792,71 € pour sept thèses.

La subvention versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2018-2019 s'élève à 208 792,71 €.

#### **Article 5 - Résiliation**

L'inobservation par l'UFC de l'une des clauses stipulées dans le présent document pourra entraîner la résiliation de la convention et le reversement de tout ou partie des sommes versées.

#### **Article 6 - Litiges**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Besançon.

*Fait à Besançon, en 2 exemplaires le .....*

Pour l'Université de Franche-Comté,  
Le Président,

Jacques BAHl

Pour la CAGB,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Gabriel BAULIEU